

charges pour le contribuable. Il suppose plutôt un changement d'échelon. Les finances publiques canadiennes peuvent se procurer suffisamment de ressources pour payer tous les services assurés par les trois échelons administratifs, malgré un accroissement de la demande. Cependant, même s'il y a suffisamment de ressources pour acquitter toutes les dépenses, les villes sont acculées à des déficits continuels alors que les pouvoirs provinciaux et fédéraux ont des ressources excédentaires depuis vingt ans, même en tenant compte des déficits fédéraux des dernières années.

La Fédération canadienne des maires et des municipalités affirmait à la conférence fédérale-provinciale-municipale de 1973:

Nous avons la ferme conviction que les ressources fiscales des pouvoirs publics canadiens sont actuellement plus que suffisantes pour couvrir les frais de gestion de la croissance. Elles devraient même suffire à financer de nombreuses activités nouvelles, si les modalités de distribution de ces ressources entre les trois niveaux pouvaient être rationalisées. Cela suppose avant tout un grand redéploiement vers le bas, au profit des pouvoirs locaux.

● (1720)

Cela vaut toujours en 1979.

Si le problème était facile à régler, j'imagine qu'il l'aurait été il y a longtemps. Mais il faut tenir compte des réalités politiques. Les conseils municipaux pourraient obtenir le pouvoir de percevoir autre chose que l'impôt foncier. Mais il faudrait que cet autre pouvoir d'imposer des municipalités soit enlevé au gouvernement fédéral ou provincial.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps est écoulé. Toutefois, il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Roche:** Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues de la courtoisie dont ils font preuve à mon endroit en me permettant de poursuivre.

Le problème consiste à décider quel élément du pouvoir d'imposition sera transféré de quel niveau de gouvernement et dans quelles conditions. Une fois que le conseil municipal aurait obtenu cet autre pouvoir d'imposer, il faudrait décider s'il pourra s'occuper de la perception et de la dépense de ce revenu fiscal. Les différences dans les taux d'imposition entre les villes pourraient entraîner des déplacements de la population alors que des contribuables essaieraient d'aller vivre là où ils paieraient moins d'impôt.

Il faudrait essayer de trouver une façon plus efficace de partager les recettes de façon à ce que les municipalités obtiennent des sources sûres. Autrement dit, la municipalité n'obtiendrait pas de pouvoir fiscal comme dans le cas d'un partage de pouvoir, mais un pourcentage fixe des revenus perçus par les gouvernements fédéral et provincial. J'imagine que le partage des revenus supprimerait le besoin d'accorder des subventions, et les villes pourraient calculer avec une certaine certitude les revenus totaux qu'elles pourraient s'attendre de recevoir.

Monsieur l'Orateur, la façon de procéder serait de confier l'affaire à un organisme tripartite qui pourrait trouver une façon efficace de procéder au partage des revenus ou des impôts. Les représentants de la Fédération canadienne des maires et des municipalités devraient être présents à toutes les rencontres fédérales-provinciales, y compris celles sur la constitution, pas seulement en tant qu'invités mais en tant que

### *Recettes fiscales—Partage*

participants. Cette idée sous-tendait le processus tripartite qui avait été entamé au début des années 1970 mais qui a maintenant été suspendu parce que quelques provinces ont refusé d'abandonner leur entière juridiction sur les municipalités et parce qu'Ottawa a peur de prendre l'initiative dans une nouvelle politique urbaine à l'échelle nationale.

Je voudrais qu'au Canada l'on instaure dans le cadre de nos institutions gouvernementales des réunions tripartites de façon régulière et systématique car c'est seulement par le biais de telles réunions que les autorités municipales pourront se faire entendre. Oublions une bonne fois pour toute cette idée que les autorités municipales n'ont pas voix au chapitre lors de ces conférences à un haut niveau. Il est hors de doute dans mon esprit que les municipalités peuvent apporter une contribution positive à notre actuel débat constitutionnel. Ainsi que l'ont dit les associations de maires et de municipalités, et je cite:

Nous sommes tout à fait disposés à collaborer à redéfinir de nouvelles directions pour le Canada dans l'intérêt de tous ses citoyens, et dans le but et l'espoir de rendre notre pays plus fort et plus uni durant les prochaines décennies.

Il y a longtemps que l'on aurait dû redéfinir les paliers de compétences gouvernementales au Canada et permettre aux municipalités de jouer d'une plus grande autonomie. Le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative en accordant un champ fiscal aux autorités municipales. Les municipalités qui ont un besoin urgent de revenu devraient participer directement aux négociations et devraient naturellement être tenues politiquement responsables de la gestion de toute nouvelle source de revenu qui leur serait concédée.

**M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, je crois que nous avons été tous plutôt surpris d'entendre le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) réciter la litanie des péchés et des maux dont s'est rendu coupable le gouvernement de la province de l'Alberta en particulier pour ce qui a trait à la ville d'Edmonton. Elle n'a pas fourni les crédits nécessaires ou aidé la ville en ce qui concerne son corps policier. Edmonton est une ville où le taux de criminalité et le nombre de viols est élevé sans parler de la médiocrité des services de santé offerts à la population et tout cela parce que le gouvernement provincial ne lui a pas débloqué les crédits nécessaires.

**M. Alexander:** Vous avez délibérément choisi de ne pas saisir le fond de sa pensée.

**M. Roche:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Bien que je ne me permettrais pas de dire à la Chambre que le député a délibérément mal interprété mes propos, il les a certainement mal interprétés par inadvertance lorsque j'ai déclaré concernant le gouvernement provincial de l'Alberta que le fait d'avoir donné un milliard de dollars...

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a la parole.

**M. Anderson:** Au cas où la Chambre se méprendrait sur les propos du député, je tiens à dire que nous savons tous pertinemment que les municipalités sont les créatures des gouvernements provinciaux. Êtes-vous d'accord sur ce premier point? Si nous l'acceptons, le second va de soi, comme la nuit suit le jour. Si la ville d'Edmonton manque d'argent pour assurer les services essentiels, le député, à mon avis, ne doit pas induire la